

Image not found or type unknown



Servitude de passage sur un terrain

Par **dianedavid**, le **28/02/2008 à 18:36**

bonjour nous sommes sur le point de signer un compromis avec un propriétaire qui vend une parcelle (577 m²) de son terrain et il se garde un droit de servitude sur ce terrain en question pour accéder à son garage.

nos questions sont :

- suis-je obligé de clôturer ce passage qui va longer notre jardin ?
- peut-il laisser son véhicule à l'extérieur de son garage (donc sur notre terrain) ?
- si nous décidons de clôturer : pour qui seront les frais de la clôture et de l'entretien de cette servitude ?

merci